

Directives spéciales pour l'aménagement des stands MCH Foire de Bâle Swissbau 2026 halle 1.2 monde tendance salle de bains & cuisine

(En outre, les « Directives spécifiques pour l'aménagement des stands Swissbau 2026, halles 1.0 et 1.1 » s'appliquent.)

Introduction

La présente fiche complémentaire aux directives de construction de stand a pour but d'obtenir une unité d'ambiance dans le secteur Monde tendance salle de bains et cuisine.

Grâce à ces directives d'aménagement, le secteur doit devenir autonome et homogène sur le plan volumétrique et se démarquer ainsi des autres secteurs et domaines de Swissbau.

Bases

- Règlement général de MCH Group, septembre 2020
- Règlement d'exposition de MCH Foire de Bâle, septembre 2023
- Directives de Construction des Stands de MCH Foire de Bâle, juin 2015
- Directives d'aménagement du stand Swissbau 2026 Halle 1.0 et 1.1
- Standbaurichtlinien der MCH Messe Basel Juni 2015

Directives générales d'aménagement

Construction de stands individuels :

- Sont admises les constructions de stands individuelles dont l'aspect extérieur, la forme, les couleurs et la construction sont exigeants.
- Les stands ont une apparence extérieure distincte et reconnaissable.
- Le design des stands exprime clairement le CI/CD de l'entreprise exposante et son propre positionnement dans la branche.
- Il est recommandé de collaborer avec des designers et des entreprises de construction de stands.
- Tous les projets de construction de stand doivent être soumis à la direction du salon pour approbation.

Technische Anforderungen an den Standbau

Riggin, systèmes d'éclairage, etc :

Tous les rigging, systèmes d'éclairage, projecteurs, profilers, etc. doivent impérativement être réalisés en noir. Les indications de hauteur pour le bord inférieur (UK) de tous les systèmes sont définies dans le schéma (voir à la fin des directives) et doivent impérativement être respectées.

Les façades :

Les murs latéraux et arrière qui donnent sur les bâtiments voisins doivent être agréables et propres.

Matériaux visibles :

Une grande importance est accordée à une finition et une construction adaptées aux matériaux.

Éclairage :

L'éclairage de la halle dans l'univers de tendance Salle de bain & Cuisine est éteint pendant le salon. Le hall est sombre et le plafond et les murs du hall sont anthracite. La structure du stand doit être suffisamment éclairée. Les conditions d'éclairage dans et autour du stand doivent être choisies de manière à ce qu'aucune ombre, aucun reflet et aucun éblouissement n'affectent les autres constructions du stand. L'éclairage ne doit pas être fixé à des positions tierces dans le hall.

Inscriptions :

Une inscription adaptée au projet en termes d'échelle et d'expression est attendue..

Autorisation des constructions de stands

Délai de dépôt

Vendredi 26 septembre 2025

Numérique (PDF) à : info@swissbau.ch

Documents à fournir :

- Plans de projet cotés à l'échelle 1:50 (plan, vues, coupes, perspectives)
- Indications sur les installations techniques (électricité, téléphone, climatisation et raccordement au système d'alarme incendie)
- Indications sur les plans concernant le type et le mode d'inscription
- Liste/plans relatifs à la matérialisation

Examen préliminaire :

Tous les projets sont soumis à un examen préalable en ce qui concerne le règlement d'exploitation, les directives de construction et d'aménagement des stands, les présentes directives.

Critères d'évaluation :

- Le design, la forme et la conception sont conformes aux présentes directives de conception et soutiennent la présence de l'exposant au salon (CI/CD).
- Le design, le choix des matériaux et des couleurs ainsi que le type de réalisation reflètent une réflexion approfondie sur la conception du stand.
- Un éclairage adapté au projet ainsi qu'une intégration adéquate de la signalétique dans l'aspect général.
- Un choix et une utilisation de matériaux de haute qualité et cohérents, ainsi qu'une construction et une mise en œuvre professionnelles.

Autorisation de construction de stand :

- L'examen préliminaire a lieu dans un délai de 4 semaines.
- L'exposant reçoit l'autorisation définitive de construire un stand de la part de la direction du salon.
- Les éventuelles conditions sont communiquées comme partie intégrante de l'autorisation de construction de stand.
- La direction du salon se réserve le droit de renvoyer pour remaniement les projets de construction de stand qui ne répondent pas aux exigences et aux directives.

Contact

Conseil et vente:

MCH Messe Schweiz(Basel) AG

Swissbau

T +41 58 206 35 00

info@swissbau.ch

Autorisation de construction de stand:

Iva-Sophia Schwartz

T +41 58 721 10 67

iva.schwartz@waldnerpartner.ch

Schéma de construction des stands dans la halle 1.2 (coupe à travers la halle)

